

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 février 2013****SOMMAIRE****RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ..... 3**

<i>Madame le Maire</i> .....	14
<i>Sylvette RIMBAUD</i> .....	14
<i>Madame le Maire</i> .....	14
<i>Sylvette RIMBAUD</i> .....	14
<i>Madame le Maire</i> .....	14
<i>Sylvette RIMBAUD</i> .....	14
<i>Madame le Maire</i> .....	14
<i>Bernard JOURDAIN</i> .....	14
<i>Nicolas MARJAULT</i> .....	14
<i>Madame le Maire</i> .....	15
<i>Rose-Marie NIETO</i> .....	15
<i>Madame le Maire</i> .....	15
<i>Rose-Marie NIETO</i> .....	15
<i>Madame le Maire</i> .....	15
<i>Rose-Marie NIETO</i> .....	15
<i>Madame le Maire</i> .....	16
<i>Rose-Marie NIETO</i> .....	16
<i>Madame le Maire</i> .....	16
<i>Rose-Marie NIETO</i> .....	16
<i>Madame le Maire</i> .....	16
<i>Rose-Marie NIETO</i> .....	16
<i>Madame le Maire</i> .....	16
<i>Rose-Marie NIETO</i> .....	16
<i>Madame le Maire</i> .....	16
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i> .....	16
<i>Madame le Maire</i> .....	16
<i>Jérôme BALOGE</i> .....	16
<i>Madame le Maire</i> .....	17
<i>Jérôme BALOGE</i> .....	17
<i>Madame le Maire</i> .....	17
<i>Jérôme BALOGE</i> .....	17
<i>Gérard ZABATTA</i> .....	17
<i>Madame le Maire</i> .....	18
<i>Jérôme BALOGE</i> .....	18
<i>Madame le Maire</i> .....	18
<i>Rose-Marie NIETO</i> .....	19
<i>Madame le Maire</i> .....	19
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	19
<i>Madame le Maire</i> .....	19

**CRÉDIT AGRICOLE : MOTION DE BON SENS ..... 20**

<i>Madame le Maire</i> .....	21
<i>Jérôme BALOGE</i> .....	21
<i>Madame le Maire</i> .....	21
<i>Jérôme BALOGE</i> .....	21
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i> .....	22
<i>Alain BAUDIN</i> .....	22
<i>Nicolas MARJAULT</i> .....	22
<i>Frank MICHEL</i> .....	24
<i>Alain PIVETEAU</i> .....	24
<i>Jean-Pierre GAILLARD</i> .....	25
<i>Gérard ZABATTA</i> .....	26
<i>Jacques TAPIN</i> .....	26
<i>Amaury BREUILLE</i> .....	26
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	27
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i> .....	28
<i>Frank MICHEL</i> .....	29
<i>Pascal DUFORESTEL</i> .....	29
<i>Jean-Claude SUREAU</i> .....	30
<i>Frank MICHEL</i> .....	30







<b>GOLF MUNICIPAL DE ROMAGNE - EXPLOITATION - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) - DURÉE DU CONTRAT .....</b>	<b>123</b>
<i>Chantal BARRE .....</i>	<i>124</i>
<i>Alain BAUDIN .....</i>	<i>124</i>
<b>COMITÉ D'ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES - CONVENTION CADRE DE FINANCEMENT ET DE FONCTIONNEMENT ENTRE LE CASC ET LA VILLE DE NIORT - ANNÉE 2013 .....</b>	<b>125</b>
<i>Jean-Louis SIMON .....</i>	<i>127</i>
<i>Alain BAUDIN .....</i>	<i>127</i>
<i>Madame le Maire .....</i>	<i>127</i>
<b>PERSONNEL NON TITULAIRE - RECRUTEMENT D'UN INGÉNIEUR CONTRACTUEL CHARGÉ DE MISSION ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>129</b>
<b>PERSONNEL NON-TITULAIRE - RECRUTEMENT D'UN CONSEILLER EMPLOI MOBILITÉ À LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>130</b>
<b>CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN INGÉNIEUR DE LA VILLE DE NIORT AUPRÈS DU CCAS.....</b>	<b>131</b>
<i>Jean-Louis SIMON .....</i>	<i>133</i>
<i>Elisabeth BEAUVAIS.....</i>	<i>133</i>
<i>Jean-Louis SIMON .....</i>	<i>133</i>
<i>Nathalie SEGUIN .....</i>	<i>133</i>
<b>CONTRATS EMPLOIS D'AVENIR.....</b>	<b>134</b>
<i>Jean-Louis SIMON .....</i>	<i>136</i>
<i>Madame le Maire .....</i>	<i>136</i>
<i>Jean-Louis SIMON .....</i>	<i>136</i>
<i>Alain BAUDIN .....</i>	<i>136</i>
<i>Jean-Louis SIMON .....</i>	<i>136</i>
<i>Alain BAUDIN .....</i>	<i>137</i>
<i>Jean-Louis SIMON .....</i>	<i>137</i>
<i>Madame le Maire .....</i>	<i>137</i>
<i>Jean-Louis SIMON .....</i>	<i>137</i>
<i>Madame le Maire .....</i>	<i>137</i>
<i>Anne LABBE.....</i>	<i>137</i>
<i>Madame le Maire .....</i>	<i>137</i>
<b>GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION D'UN PÔLE PETITE ENFANCE DE L'ORANGERIE À NIORT .....</b>	<b>138</b>
<b>GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉ À HABITAT SUD DEUX-SÈVRES AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR L'ACQUISITION EN VEFA ( VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHÈVEMENT) DE 20 LOGEMENTS RUE BURGONCE À NIORT .....</b>	<b>140</b>
<i>Pilar BAUDIN .....</i>	<i>143</i>
<i>Sylvette RIMBAUD.....</i>	<i>143</i>
<i>Frank MICHEL.....</i>	<i>143</i>
<i>Madame le Maire .....</i>	<i>144</i>
<b>FOURNITURE, MONTAGE ET AMÉNAGEMENT DE MOBILIER DE BUREAU ADMINISTRATIF POUR LES SERVICES DE LA VILLE DE NIORT - ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE .....</b>	<b>145</b>
<b>CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT (CAN) - GARDIENNAGE PRÉ LEROY.....</b>	<b>146</b>
<b>TRAVAUX DE POSE DE FOURREAUX ET RÉALISATION DE CHAMBRE DE TIRAGE - CONVENTION ENTRE ERDF ET LA VILLE DE NIORT .....</b>	<b>147</b>
<b>MUTUALISATION DES MÉTA-DONNÉES GÉOGRAPHIQUES - GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT (CAN) ET LA VILLE DE NIORT .....</b>	<b>148</b>
<b>DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE FTTH (FIBER TO THE HOME) EN ZONES CONCERTÉES D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE - CONVENTION D'APPLICATION ENTRE FRANCE TÉLÉCOM OPÉRATEUR ET LA VILLE DE NIORT .....</b>	<b>149</b>
<i>Jean-Pierre GAILLARD .....</i>	<i>150</i>
<i>Madame le Maire .....</i>	<i>150</i>

<i>Elisabeth BEAUVAIS</i> .....	150
<i>Madame le Maire</i> .....	150

**PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA VILLE DE NIORT .....** 151

<i>Christophe POIRIER</i> .....	152
<i>Nicole IZORE</i> .....	152
<i>Madame le Maire</i> .....	152
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i> .....	153
<i>Madame le Maire</i> .....	153
<i>Jacques TAPIN</i> .....	153

**EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT GRAND PUBLIC - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN OEUVRE DES ANIMATIONS DU PROGRAMME D'EEDD GRAND PUBLIC 2013 .....** 154

<i>Nicolle GRAVAT</i> .....	156
<i>Gérard ZABATTA</i> .....	156
<i>Madame le Maire</i> .....	156

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



**PROCES-VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 4 février 2013**

**Président :****MADAME GENEVIÈVE GAILLARD****Présents :**

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAUULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Madame Blanche BAMANA, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

**Secrétaire de séance :** Jean-Louis SIMON**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Hüseyin YILDIZ, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Patrick DELAUNAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Madame Elisabeth BEAUVAIS



**Direction du Secrétariat Général****RECUEIL DES DÉCISIONS L.2122-22 DU CODE  
GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Madame le Maire expose :  
Mesdames et Messieurs,

**TOME 1**

1.	L-2012-338	<i>DIRECTION DE PROJET AGENDA 21</i> <b>Valorisation des résultats de l'inventaire de la biodiversité Niortaise - Création d'un dispositif pédagogique de porter à connaissances et de sensibilisation à la biodiversité - Avenant n° 1</b>	/	7
2.	L-2013-13	<i>DIRECTION DE LA COMMUNICATION</i> <b>Cérémonie des vœux aux Niortais Visio conférence Vendée Globe</b>	7 245,32 € HT soit 8 665,40 € TTC	8
3.	L-2012-378	<i>DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ</i> <b>Contrat avec Jean-Hugues OPPEL - ateliers d'écritures - Regards Noirs 2013</b>	2 461,00 € net	9
4.	L-2012-394	<i>DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ</i> <b>Contrat de prestation artistique avec la compagnie L'HOMME DEBOUT</b>	5 000,00 € net	14
5.	L-2012-432	<i>DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ</i> <b>Contrat de prestation artistique - Compagnie La Mouline - Compagnie des Hommes - Projet 'Fabriqué à Niort, mémoires ouvrières'</b>	18 147,00 € TTC	20
6.	L-2012-433	<i>DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ</i> <b>Contrat de commande artistique - Compagnie La Mouline - Compagnie Entre Chien et Loup - Projet 'Fabriqué à Niort, mémoires ouvrières'</b>	41 373,00 € TTC	26
7.	L-2012-434	<i>DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ</i> <b>Contrat de prestation de service - Installation scénographique, médiation et démontage de l'exposition de l'artiste Frédérique BOUET au Piloni.</b>	1 490,00 € net	32
8.	L-2012-322	<i>DIRECTION GENERALE DES SERVICES</i> <b>Mission d'étude et d'assistance pour l'établissement d'une DSP pour l'exploitation du parc des expositions de la Ville de Niort</b>	31 850,00 € HT soit 38 092,60 € TTC	36
9.	L-2012-188	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> <b>Formation du personnel - Convention passée avec CSTA - Participation d'un agent au brasage niveau perfectionnement</b>	490,00 € HT soit 586,04 € TTC	37
10.	L-2012-220	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> <b>Formation du personnel - Convention passée avec APAVE - Participation de 2 agents au stage 'Performance énergétique du bâtiment RT 2012 et DPE</b>	670,00 € HT soit 801,32 € TTC	38
11.	L-2012-236	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> <b>Formation du personnel - Convention passée avec Ecole des Ponts - Participation d'un agent à la formation 'Concessions d'aménagement : le nouveau régime juridique'</b>	580,00 € HT soit 693,68 € TTC	40

12.	L-2012-276	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> Convention passée avec CFPA - Participation d'un agent à la formation 'Le suivi et la gestion des marchés publics'.	840,00 € net	41
13.	L-2012-277	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> Marché n° 1141MO82 'Apprentissage d'une conduite routière et professionnelle des agents de la Ville de Niort' - Lot 2 Formation à la 'Maîtrise de l'Eco-conduite' - Avenant n°1	Montant maximum : 25 000,00 € TTC	42
14.	L-2012-299	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> Formation du personnel - Convention passée avec TERRITORIAL - Participation de 2 agents au stage 'Coopération intercommunale et mutualisation des services : nouveaux outils, nouveaux risques'	1 340,00 € HT soit 1 602,64 € TTC	44
15.	L-2012-300	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> Formation du personnel - Convention passée avec MB FORMATION - Participation d'un agent à la formation 'Construire un cahier des charges de formation et analyser les réponses'	867,00 € HT soit 1 036,93 € TTC	45
16.	L-2012-339	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> Formation du personnel - Convention passée avec Ponts Formation Conseil Participation d'un agent à la formation 'Concessions d'aménagement : le nouveau régime juridique'.	580,00 € HT soit 693,68 € TTC	46
17.	L-2012-355	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> Formation du personnel - Convention passée avec COMUNDI - Participation d'un agent au stage 'Perfectionnez vos écrits professionnels et administratifs'	1 195,00 € HT	48
18.	L-2012-356	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> Formation du personnel. Convention passée avec CFPJ. Participation d'un agent à la formation 'Dépoussiérer ses écrits web'.	1 130,00 € HT soit 1 351,48 € TTC	50
19.	L-2012-357	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> Formation du personnel - Convention passée avec la CCI des Deux-Sèvres - Participation d'un agent à la formation MS PROJECT.	2 247,00 € net	51
20.	L-2012-360	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> Formation du Personnel - Convention passée avec ASG France - Participation d'un agent à la formation Time Navigator	2 511,60 € TTC	52
21.	L-2012-361	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> Formation du personnel. Convention passée avec VISIPLUS. Participation d'un agent à la formation 'webmarketing'.	1 595,00 € HT soit 1 907,62 € TTC	54
22.	L-2012-411	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> Formation du personnel - Convention passée avec SARL ATE - Participation d'un groupe d'agents à la formation 'L'entretien des gazons des terrains de sport'.	2 500,00 € HT soit 2 990,00 € TTC	55
23.	L-2012-415	<i>DIRECTION RESSOURCES HUMAINES</i> Formation du personnel - Convention passée avec APAVE - Participation de 2 agents au stage 'Soudage' - Modification de la décision n° 2012-218.	4 250,00 € HT soit 5 083,00 € TTC	56



































































































































































































































































































**Direction Ressources Humaines****CONTRATS EMPLOIS D'AVENIR**

Monsieur Jean-Louis SIMON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Suite à la loi du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir, la Ville de Niort souhaite s'engager aux côtés de l'Etat afin de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes.

En effet, cette loi incite les employeurs du secteur non marchand à recruter des jeunes de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ainsi que des jeunes en situation de handicap de moins de 30 ans.

La lutte contre le chômage des jeunes Niortais nécessite une grande mobilisation des acteurs de l'emploi sur le territoire.

C'est pourquoi la Ville de Niort souhaite faciliter la professionnalisation des jeunes éloignés de l'emploi sur des activités créatrices d'emploi et à forte utilité sociale.

Des secteurs prioritaires de recrutement seront identifiés, en lien avec les services déconcentrés de l'Etat ainsi qu'avec la mission locale ou encore Cap emploi.

L'aide de l'Etat portera sur le versement de 75% de la rémunération au SMIC du jeune en emploi d'avenir, les 25% restants étant à la charge de la collectivité.

En contrepartie, la Collectivité s'engage à élaborer avec le jeune et son référent de la mission locale, un parcours de formation et à lui désigner un tuteur au sein de ses services pour toute la durée de son contrat, soit dans la plupart des cas, durant 36 mois.

Le recrutement de jeune en emploi d'avenir se fera sur des métiers pour lesquels la Collectivité recrute de façon pérenne dans le but de pouvoir lui proposer un emploi durable à l'issue de son contrat emploi d'avenir.

Pour formaliser cet engagement, il est envisagé de conclure une convention cadre avec les services de l'Etat pour l'année 2013 et 2014.

Lors de sa séance du 21 décembre 2012, le Conseil municipal a voté la délibération D-2012-589 – portant approbation du projet de convention cadre. Depuis lors, quelques ajouts ont été apportés par l'Etat au projet. Il importe donc de délibérer à nouveau pour approuver le projet modifié.



[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Jean-Louis SIMON**

Une délibération qui est venue se glisser sur table, ce sont les contrats d'avenir.

**Madame le Maire**

C'est une correction.

**Jean-Louis SIMON**

Alors en fait, vous l'avez votée la dernière fois, mais la Préfecture nous a demandé quelques modifications.

Elles sont plutôt en apparence de détails, je vous donne un exemple, si vous voulez je peux toutes vous les donner, mais dans la convention, à la page 3 1<sup>er</sup> paragraphe on citait les chiffres de demandeurs d'emplois en août, la Préfecture nous dit de repasser la délibération en citant les chiffres en octobre. Ça c'est le premier point.

Deuxième point, nous avons cité les chiffres en Poitou-Charentes or la Préfecture nous dit de les citer dans les Deux-Sèvres.

Nous avons dit qu'un jeune en emploi d'avenir était pris en charge « à hauteur » de 75%, la Préfecture nous dit de mettre « dans la limite » de 75%.

Et puis la Préfecture nous demande d'ajouter à la phrase « Il met également en place un dispositif de suivi renforcé des jeunes », d'ajouter « par l'intermédiaire de la Mission Locale ». Voilà.

Il n'y a pas de modification de fond, mais uniquement des précisions et c'est strictement la même délibération que celle que vous avez votée la dernière fois.

**Alain BAUDIN**

Je me réjouis qu'il y ait l'accompagnement par la Mission Locale, mais je ne comprends pas pourquoi, j'avais fait l'observation en Commission municipale, on ne prend pas en considération la possibilité qui nous est offerte, dans la mesure où Niort a une zone urbaine sensible, d'accueillir aussi des jeunes en emploi d'avenir issus de cette zone, en sachant que s'ils ont plus de 12 mois de chômage dans les 18 derniers mois, et bien on lève la notion de niveau, puisque effectivement on peut aller jusqu'à un niveau 3.

**Jean-Louis SIMON**

Merci d'ailleurs d'avoir attiré mon attention parce que Monsieur BAUDIN nous faisait remarquer à la commission municipale qu'il avait joué un rôle dans une commission nationale et donc je lui faisais savoir, je l'ai mis en contact avec Madame LAHLOU pour que justement son expérience nous serve, mais la convention ne fait pas opposition à ça et bien entendu on le prend en compte, même si ce n'est pas exprimé en tant que tel dans la délibération, je crois que c'est à la délibération que fait allusion Monsieur BAUDIN.

**Alain BAUDIN**

*Micro éteint.*

**Jean-Louis SIMON**

Oui, mais la convention fait état des Z.U.S. (Zones Urbaines Sensibles).

**Madame le Maire**

Absolument. La convention en fait état.

**Jean-Louis SIMON**

Dans la convention, on traite le problème des Z.U.S., en tous cas on ne l'a absolument pas perdu de vue et on espère bien, je pense, trouver des jeunes issus des Z.U.S.

**Madame le Maire**

C'est d'ailleurs l'esprit de la loi, le législateur a souhaité aussi que la situation de ces jeunes soit évidemment regardée très précisément.

**Anne LABBE**

Effectivement c'est mentionné dans l'article 1 comme quoi sont visées en priorité les zones urbaines sensibles ainsi que les zones de revitalisation rurale, puisque je vous rappelle que notre Mission locale rayonne bien au delà des frontières de la CAN et de Plaine de Courance pour aller dans un élan de communauté partagée, bien au-delà dans l'arrondissement Sud Deux-Sèvres.

Comme quoi les Missions locales sont capables d'aller au-delà des administrations en place.

La Mission locale aujourd'hui a comme objectif 239 emplois d'avenir sur l'arrondissement de Niort, et je me félicite à nouveau que les 10 qui vont être engagés d'ici là par le CCAS ou la Ville de Niort vont évidemment avoir un regard particulier sur la Z.U.S., vu le nombre de jeunes qui sont accueillis en Mission locale et par la même, et c'est là le dispositif fort, c'est qu'il y aura tuteur et formation, et c'est ce qu'il faut bien retenir de ce dispositif et il me semble que l'accent a été mis largement sur ce point dans la convention.

**Madame le Maire**

Nous allons signer le premier contrat avec Monsieur le Préfet dans quelques jours, je ne peux vous dire exactement la date, mais vous en serez informés.

**Direction Finances et Marchés publics****GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LA CONSTRUCTION D'UN PÔLE PETITE ENFANCE DE L'ORANGERIE À NIORT**

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Vu la demande formulée le 10 décembre 2012 par le Centre Communal d'Action Sociale tendant à obtenir la garantie de la Ville de Niort pour un prêt destiné à financer la construction d'un Pôle Petite Enfance de l'Orangerie à Niort,

Vu l'article R.221-19 du code monétaire et financier,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2021 du code civil,

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale de la Ville de Niort, le CCAS souhaite développer pour la petite enfance un établissement multi-accueil qui regroupera une crèche collective de 45 places, une crèche familiale pour 30 enfants, un Relais Petite Enfance englobant l'actuel Relais Assistantes Maternelles et des espaces extérieurs attenants sous la forme d'un jardin fermé. Cet ensemble formera le Pôle Petite Enfance de l'Orangerie sis Chemin des Coteaux de Ribray à Niort.

Le montant total des travaux s'établit pour un montant prévisionnel de 3 588 000 € TTC. Afin de financer ces travaux, le CCAS a sollicité un prêt de 1 100 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour lequel la Ville de Niort apportera sa garantie à 100 %.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder sa garantie au Centre Communal d'Action Sociale pour le remboursement d'un prêt de 1 100 000 euros que le Centre Communal d'Action Sociale se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer la construction du Pôle Petite Enfance de l'Orangerie.

Les caractéristiques de ce prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Prêteur :	Caisse des Dépôts et Consignations
Nature du prêt :	Prêt PRU
Montant du prêt :	1 100 000 €
Durée totale du prêt :	20 ans
Périodicité des échéances :	Trimestrielles
Taux d'intérêt actuariel annuel :	2,85 %
Indice de référence	Livret A
Durée de la période d'amortissement :	20 ans
Durée de la période de préfinancement	24 mois





Direction Finances et Marchés publics**GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉ À HABITAT SUD DEUX-SÈVRES AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR L'ACQUISITION EN VEFA ( VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHÈVEMENT) DE 20 LOGEMENTS RUE BURGONCE À NIORT**

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Vu la demande formulée le 19 Novembre 2012 par la Habitat Sud Deux-Sèvres tendant à obtenir la garantie de la Ville de Niort pour 4 prêts destinés à financer l'acquisition en VEFA de 20 logements rue Burgonce à Niort,

Vu l'article R.221-19 du code monétaire et financier,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2021 du code civil,

Habitat Sud Deux-Sèvres souhaite réaliser un immeuble en VEFA ( Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) de 20 logements rue de la Burgonce à Niort.

Afin de permettre la concrétisation de cette opération, il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 100% du montant global des prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations à Habitat Sud Deux-Sèvres soit 1 371 800€.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accorder sa garantie à Habitat Sud Deux-Sèvres pour le remboursement de la somme de 1 371 800 euros que Habitat Sud Deux-Sèvres se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts sont destinés à financer l'acquisition en VEFA de 20 logements rue Burgonce à Niort..

Les caractéristiques de ces prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivants :

Construction de 16 logements « PLUS »

**Prêt n°1 :**

Prêteur :	Caisse des Dépôts et Consignations
Nature du prêt :	PLUS
Montant du prêt :	270 900 €
Durée totale du prêt :	50 ans
Périodicité des échéances :	annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A +0,6%
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité :	En fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à -0,50% et supérieur à 0,50%.





C'est une garantie d'emprunt accordée à Habitat Sud Deux-Sèvres (HSDS) pour l'acquisition par Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 20 logements rue de la Burgonce.

**Sylvette RIMBAUD**

Puisqu'il est question de la rue de la Burgonce et des logements, il y a énormément de constructions qui sont en cours sur cette rue et qui vont se terminer probablement en 2013 pour certaines, et j'imagine que les futurs locataires ou propriétaires vont avoir des enfants. Au niveau des écoles, comment cela va se passer ?

**Frank MICHEL**

Un cours de filiation, entre la biologie et puis la filiation, l'adoption, pour Madame BEAUVAIS, je ne vais pas être hors sujet comme elle. Alors il y en a qui vont faire un peu moins d'enfants, a priori c'est à la résidence seniors. Je suis désolé, peut être qu'ils pourront adopter.

Il y a trois opérations, une résidence seniors dans le jardin du Carmel, dans le Carmel lui-même des logements ont été réhabilités et ils sont livrés petit à petit, et effectivement, ce sont des investisseurs ou des gens qui vont y habiter ou louer ensuite leur logement.

Il y a enfin l'opération de Nexity en face du Carmel, où sont prévus 80 logements dont 20 logements sociaux.

Nous construisons la Ville sur la Ville, pour limiter l'étalement on pense de plus en plus à faire des collectifs qui sont très demandés, puisque les collectifs construits en centre-ville ou proches du centre-ville se commercialisent bien aux dires des opérateurs.

En ce qui concerne l'école, je crois qu'il faut regarder ça dans un périmètre plus large. Il y a effectivement des gens, notamment des jeunes ménages qui vont arriver, il y en aura quelques uns, mais je suis incapable de vous dire quand. Ensuite, par rapport à l'ensemble du quartier, on l'a déjà annoncé dans la presse, le périmètre de l'OPAH-RU a été élargi vers le quartier Nord, et il est effectivement envisagé au niveau des études que ce quartier puisse muter, il faut le renouveler, il faut construire plus dense.

Quand je dis il faut renouveler, cela signifie qu'il faut détruire des maisons, ce que HSDS commence à faire, pour en reconstruire d'autres de manière plus dense et effectivement on espère qu'à terme il y aura des familles qui vont pouvoir venir sur ce quartier, comme auparavant. Avec le départ des gendarmes, il y a eu pas mal d'enfants en moins, cela représentait 200 familles, ce n'est pas rien, eh bien on espère retrouver les effectifs d'alors.

**Madame le Maire**

Madame RIMBAUD, il n'y aura pas de problème pour les écoles, nous avons de la place, vous savez qu'on a fait des grands secteurs et tout est examiné au cas par cas. Les enfants iront à l'école sans difficulté, d'autant qu'il y a eu à une époque plus d'enfants dans ce quartier qu'il n'y en a maintenant.

Et puis, au niveau de la Ville de Niort, nous avons un nombre de groupes scolaires suffisant pour accueillir les enfants, en priorité dans les secteurs où ils habitent et ensuite, ça nous l'avons déjà dit, nous n'allons pas construire 3 ou 4 groupes scolaires supplémentaires alors que certains sont vides, il faudra encore que l'on travaille ensemble, avec les parents et les services afin d'organiser de la meilleure façon possible la scolarisation des enfants.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 février 2013**

Délibération n° D-2013-53

**Direction Logistique et Moyens  
généraux****FOURNITURE, MONTAGE ET AMÉNAGEMENT DE  
MOBILIER DE BUREAU ADMINISTRATIF POUR LES  
SERVICES DE LA VILLE DE NIORT - ATTRIBUTION  
DE L'ACCORD-CADRE**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le cadre du maintien en état de son parc de mobiliers administratifs, la Ville de Niort doit régulièrement procéder à des acquisitions ou des remplacements de mobilier. Il est proposé à cette fin de passer un contrat d'accord-cadre multi-attributaire pour une durée de 4 ans.

La Commission d'Appel d'Offres de la Ville de Niort s'est réunie le 14 janvier 2013 pour procéder à la désignation des attributaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le contrat d'accord-cadre multi-attributaire précisé ci-après :

Titulaires :

MAJENCIA  
24 / 25 quai Carnot  
92210 Saint Cloud

Ets LIERE Equipement de Bureau  
45, avenue de Paris - BP 60129  
79005 NIORT Cedex

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

**Direction Animation de la Cité****CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE  
COMMANDE ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE NIORT  
(CAN) - GARDIENNAGE PRÉ LEROY**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

L'article 8 du Code des Marchés Publics offre la possibilité pour les collectivités publiques et les établissements publics locaux de constituer des groupements de commande.

Dans un souci de bonne gestion des deniers publics, et afin de profiter d'une part d'un effet volume sur leurs achats et d'autre part d'une mutualisation du gardiennage sur une même zone géographique (une même équipe de gardiennage pour la surveillance des équipements de Niort Plage et de la CAN sur la plaine de Pré Leroy à l'occasion de l'organisation des activités estivales), la Ville de Niort et la CAN ont décidé de constituer un groupement de commandes pour sélectionner leur futur prestataire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention constitutive du groupement de commandes pour le gardiennage de Niort Plage entre la Ville de Niort et la CAN ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL



**Direction des Systèmes d'Information  
et de Télécommunications****TRAVAUX DE POSE DE FOURREAUX ET  
RÉALISATION DE CHAMBRE DE TIRAGE -  
CONVENTION ENTRE ERDF ET LA VILLE DE NIORT**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Diverses modifications législatives et réglementaires étant intervenues dans le domaine des communications électroniques permettant l'aménagement numérique du territoire, il est offert la possibilité pour les collectivités de construire des infrastructures de communications électroniques.

Actuellement, ERDF, maître d'ouvrage pour toute opération de pose de réseaux électriques de distribution publique, a présenté à la Ville de Niort sa stratégie de développement des réseaux sur de nouvelles zones.

A ce titre, le Conseil municipal doit acter, par le biais d'une convention, le prix de la prestation d'ERDF consistant à mutualiser les travaux et la fourniture de pose de fourreaux et de chambre de tirage destinées à accueillir ultérieurement la fibre optique sur lesdits tracés identifiés.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de travaux de pose de fourreaux et de réalisation de chambre de tirage entre la Ville de Niort et ERDF ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

**Direction des Systèmes d'Information  
et de Télécommunications****MUTUALISATION DES MÉTA-DONNÉES  
GÉOGRAPHIQUES - GROUPEMENT DE  
COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DE NIORT (CAN) ET LA VILLE  
DE NIORT**

Monsieur Frank MICHEL, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort et la CAN disposent d'outils semblables en matière de Systèmes d'information géographiques (SIG) avec les mêmes perspectives d'évolutions.

Aussi il a été décidé de constituer un groupement de commandes pour mutualiser l'acquisition d'un outil informatique servant à créer et à consulter les métadonnées.

Ainsi, ce projet s'inscrit d'une part dans le cadre réglementaire de la directive Inspire, transposée dans le code de l'environnement (L127-1 à L127-10) et d'autre part dans le cadre de l'amélioration de la qualité des données géographiques et des processus internes des deux collectivités.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention constitutive du groupement ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer ainsi que tout document y afférent.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL

**Direction des Systèmes d'Information  
et de Télécommunications****DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE FTTH (FIBER  
TO THE HOME) EN ZONES CONCERTÉES  
D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE -  
CONVENTION D'APPLICATION ENTRE FRANCE  
TÉLÉCOM OPÉRATEUR ET LA VILLE DE NIORT**

Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Pour répondre à l'objectif fixé par le Président de la République, le gouvernement a lancé en juin 2010 un programme national de très haut débit (100% des foyers français devant avoir l'accès en 2025).

Dans ce cadre, l'opérateur de télécommunication France Télécom Opérateur a été retenu par l'Etat pour le déploiement de la fibre optique FTTH sur le territoire de la Ville de Niort.

Ce déploiement s'étalera sur le territoire de Niort de 2012 à 2017 et se déroulera en quatre phases.

Afin de définir la coopération entre France Télécom et la Ville de Niort, il a été défini une convention d'application mettant en place une synergie pour atteindre les objectifs fixés par ce projet.

La Ville de Niort aura en charge le suivi des travaux.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec France Télécom ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON

Il s'agit de signer une convention avec France Télécom pour procéder au déploiement de la fibre optique sur tout le territoire de la commune.

Comme ça vient d'être dit par Frank MICHEL, c'est en cohérence avec ce qui a été signé au niveau de l'agglomération, et ce déploiement s'étalera de 2012 à 2017, il se déroulera en quatre phases.

La convention entre France Télécom et la Ville de Niort qui est annexée, a pour objet de suivre ce plan de mise en place. Sachant que pour ce qui nous concerne, la Ville de Niort a demandé d'associer des quartiers, on va dire plutôt avec des zones blanches ou à faible répartition actuellement d'accès au haut débit, avec des quartiers plus denses pour répondre aussi aux attentes de France Télécom.

**Madame le Maire**

Merci. Je pense que c'est une délibération importante, vous avez vu que nous aurons la fibre optique en 2017, en 2020 sur la totalité de la Communauté d'Agglomération, je crois que nous avons fait un bond en avant, et que pour tous nos concitoyens, pour les entreprises qui travaillent sur le territoire, c'est encore un facteur d'attractivité remarquable, qui a peut être été oublié par les dirigeants du Crédit Agricole, et là encore, la Communauté d'Agglomération aura cet atout.

J'aurais aimé que cela puisse profiter à d'autres dans le cadre d'un élargissement de cette Communauté d'Agglomération, j'espère que ce sera fait dans quelques temps et en pleine conscience.

**Elisabeth BEAUVAIS**

Et si la Communauté d'Agglomération étend son périmètre, il y aura un avenant à la convention ? Est-ce que c'est possible ?

**Madame le Maire**

Ça ce discutera, mais ça demandera du travail, et après, s'ils ne veulent pas...mais on essaiera de les convaincre.

**Direction de Projet Agenda 21****PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA  
COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ  
DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA VILLE DE  
NIORT**

Monsieur Christophe POIRIER, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

En application de la loi du 11 février 2005 pour *l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*, le Conseil municipal de la Ville de Niort a créé par délibération du 19/09/2011, la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH).

Présidée par Madame le Maire, cette commission est composée de représentants du Conseil municipal, d'institutions publiques, d'associations d'usagers et d'associations de personnes handicapées.

Engagée dans une politique volontariste en matière de handicap, qui se traduit notamment à travers l'Agenda 21 niortais, la Ville de Niort considère la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées comme une instance partenariale incontournable.

La CCAPH constitue en effet un réel support pour développer, en collaboration étroite avec les acteurs locaux, des projets visant à une meilleure prise en compte du handicap au sein de la cité.

La CCAPH s'articule autour de séances plénières et de groupes de travail thématiques « Chaîne de déplacement » et « Information–Sensibilisation ».

Conformément à la loi, ses missions sont de :

- dresser le constat de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des espaces publics,
- faire toutes propositions d'amélioration pour la prise en compte du handicap.

Elle doit par ailleurs établir un rapport annuel, témoignant de son activité et de l'évolution de l'intégration du handicap au sein de la cité.

Conformément aux dispositions de l'article L.2143-3 du CGCT, ce rapport annuel doit être présenté au Conseil municipal, avant d'être transmis :

- au représentant de l'Etat dans le Département,
- au Président du Conseil Général,
- au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte de la présentation du rapport annuel 2012 de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Le Conseil municipal a pris acte de la présentation du rapport 2012 pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Christophe POIRIER

**Christophe POIRIER**

C'est une délibération extrêmement importante parce qu'elle concerne la présentation du rapport annuel de la Commission communale d'accessibilité et dresse le bilan de tout ce qui a été fait en matière d'accessibilité par la Ville de Niort en 2012, en concertation avec cette Commission, je dis bien en concertation parce que pour nous le dialogue et l'échange en continu avec les principaux acteurs qui œuvrent en matière du handicap, sont extrêmement importants pour orienter notre action publique en la matière.

Donc cette Commission se réunit en séance plénière deux fois par an et nous avons créé deux groupes de travail : Un qui porte sur l'information et la sensibilisation sur toutes ces questions du handicap, et l'autre sur les chaînes de déplacements.

Etant entendu que nous, Ville de Niort, nous souhaitons aller au-delà de ce que nous impose le cadre réglementaire, et engager des actions sur tous les champs de l'action publique pour favoriser la prise en compte du handicap dans tout ce que l'on peut faire, aussi bien sur le sport, la culture, etc., et on pense aussi à l'emploi, bien entendu.

Alors si vous me le permettez, Madame le Maire, peut être que Nicole IZORE qui travaille avec moi sur cette question là, peut très rapidement dégager les points saillants de ce rapport et puis après éventuellement passer aux questions s'il y en a.

**Nicole IZORE**

Je voudrais tout d'abord remercier les associations de handicap qui œuvrent avec nous dans cette Commission, et qui nous permettent de travailler sur la chaîne de déplacement y compris sur le terrain, pour voir les travaux à faire, avec tous les besoins et tous les handicaps - il n'y a pas que le handicap physique, tous les handicaps sont pris en compte, de façon à ce qu'ils soient le mieux réalisés possible.

Cette année nous avons, entre autres, finalisé l'école Jean Zay comme vous le savez, nous travaillons énormément sur la formation des cadres de la Mairie sur l'emploi des personnes en situation de handicap. Tout cela nous permet de faire énormément avancer le travail sur la Ville de Niort pour pouvoir arriver à permettre l'accueil et l'installation de personnes en situation de handicap au sein de la Ville.

**Madame le Maire**

Merci. C'est un sujet effectivement extrêmement important, qui rentre dans le projet de Ville que nous avons élaboré et qui est un projet de développement durable où les personnes en situation de handicap sont effectivement regardées avec un œil particulièrement attentif, et je voudrais ici remercier Nicole IZORE, qui passe beaucoup de temps sous la responsabilité de Christophe POIRIER, pour aller au cœur des problématiques, elle n'hésite jamais à se déplacer, à passer du temps sur le terrain pour apprécier, avec les partenaires, les petits points de détails qui permettent d'avancer.

Donc on vous demande ici de prendre acte de ce rapport, et au vu du travail que cela demande : Même si cela paraît comme ça, naturel, et bien ce n'est pas évident, je voudrais remercier non seulement les élus qui travaillent sur le sujet mais aussi les agents de la collectivité qui y consacrent du temps.

**Elisabeth BEAUVAIS**

Je voulais montrer que certains conseils de quartiers que je connais bien ont énormément travaillé, notamment celui de Goise, Champommier/Champclairot qui a énormément travaillé sur le dossier, alors c'est vrai que nous avons des lieux qui accueillent ces différents handicaps, mais il y a vraiment eu un travail au niveau de ce conseil de quartier absolument remarquable.

**Madame le Maire**

Merci, mais je pense qu'en remerciant Madame IZORE et les services, nous pensons aussi à l'ensemble des citoyens Niortais qui sont très sensibles à ces problématiques, comme à l'ensemble des agents de la Ville qui travaillent aussi sur le sujet.

**Jacques TAPIN**

Je relève, j'insiste là-dessus, c'est vrai que le quartier de Goise, Champommier/Champclairot a pris l'initiative, ça a fait boule de neige dans les autres quartiers parce que maintenant, lorsque nous envisageons des aménagements, la question de l'intégration du handicap est toujours posée, et je remercie les élus et les services qui ont en charge cette question, chaque fois qu'il est nécessaire, vous êtes là, ils sont là pour accompagner les habitants dans l'invention d'aménagements vraiment adaptés pour que tout le monde ait sa place dans notre Ville. Et ça, il faut le saluer et voir aussi que les perspectives sont très intéressantes puisque les perspectives que vous tracez nous invitent aussi, et encore plus, à être vigilants sur ces questions là.

**Direction de Projet Agenda 21****EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT GRAND PUBLIC  
- CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE  
EN OEUVRE DES ANIMATIONS DU PROGRAMME  
D'EEDD GRAND PUBLIC 2013**

Madame Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Considérant l'objectif 2.2.2 « Sensibiliser et former les acteurs à la préservation de la Biodiversité », de l'orientation 2 de l'agenda 21 « Cultiver la qualité du cadre de vie », en 2012, la Ville de Niort a mis en œuvre un programme d'animations d'Education à l'Environnement en vue d'un Développement Durable s'adressant au grand public niortais, sorties nature à la découverte des milieux, de la faune et de la flore communales. 11 sorties étaient inscrites au programme, et 300 personnes y ont participé. Les actions viennent compléter celles déjà menées auprès du public enfant (écoles et centres de loisirs) proposées depuis 2009.

Il est envisagé aujourd'hui de poursuivre la dynamique en proposant un nouveau programme de sorties nature pour l'année 2013.

Cette volonté d'aller vers le grand public s'inscrit dans la lignée du festival TECIVERDI, et également dans un objectif de diffuser la connaissance sur la biodiversité niortaise et le patrimoine local et d'amener la population niortaise à comprendre son territoire de vie afin de mieux respecter l'environnement.

A l'instar de 2012, il est proposé que l'animation du programme soit assurée par un ensemble d'animateurs expérimentés qui regrouperont alors leurs compétences et leurs champs d'intervention spécifiques afin d'offrir au grand public un programme d'animation de qualité tant au niveau du contenu des animations qu'au niveau des méthodes d'animations.

Les thèmes envisagés porteraient sur les zones humides, la vallée du Lambon, les friches urbaines et industrielles, le jardinage écologique, le bâti et l'environnement, la découverte d'espèces végétales et animales, la vallée de la Sèvre niortaise...

La Ville coordonnera donc la mise en œuvre du programme en faisant appel à des structures de l'éducation à l'environnement du territoire par un principe de conventionnement.

Les crédits sont inscrits au budget.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres ;
- approuver la convention entre la Ville de Niort et Deux Sèvres Nature Environnement ;
- approuver la convention entre la Ville de Niort et l'Institut Interdépartemental du Bassin de la Sèvre Niortaise ;
- approuver la convention entre la Ville de Niort et la Maison du Marais Poitevin ;
- approuver la convention entre la Ville de Niort et la Ferme du Vieux Chêne ;





[RETOUR SOMMAIRE](#)

**Nicolle GRAVAT**

Cette délibération concerne la mise en œuvre pour l'année 2013 du programme d'animation et d'éducation à l'environnement pour le grand public. Elle complète les actions menées auprès du public enfants dans le cadre scolaire et dans les centres de loisirs.

On vous demande donc d'approuver la signature des conventions avec les divers organismes intervenants dont vous avez la liste dans la délibération.

**Gérard ZABATTA**

Je ne participerai pas au vote de la délibération et de la convention avec la Maison du Marais Poitevin que je préside.

**Madame le Maire**

Merci.

Il n'y a plus de délibération à l'ordre du jour, donc je vous dis bonne soirée et à la prochaine fois.

PROCES-VERBAL